

RESOLUTION BU n°1- 2022 COMPOSITION DU CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ET CULTUREL DU PARC NATIONAL DES PYRENEES

Vu l'article R331-33 du code de l'environnement qui reprend les attendus de la loi numéro 2006-436 du 14 avril 2006 relative aux parcs nationaux, aux parcs naturels marins et aux parcs naturels régionaux, publiée au journal officiel de la République française en date du 15 avril 2006,

Vu le décret numéro 2009-406 du 15 avril 2009 pris pour l'adaptation de la délimitation et de la réglementation du parc national des Pyrénées occidentales aux dispositions du code de l'environnement issues de la loi n° 2006-436 du 14 avril 2006 (*NOR: DEVN0826308D*),

Vu la délibération du conseil d'administration réuni le 11 décembre 2008, référence CA n°36 – 2008, créant le conseil économique, social et culturel du Parc National des Pyrénées,

Vu la délibération du conseil d'administration réuni le 5 juillet 2016, référence CA n°24 - 2016, portant règlement intérieur du conseil économique, social et culturel du Parc national des Pyrénées,

Vu la résolution du bureau du Parc National des Pyrénées, réuni le 8 juin 2021, référence BU n°2 - 2021, portant composition du conseil économique social et culturel du Parc national des Pyrénées.

Conformément aux débats du bureau du conseil d'administration réuni le 22 février 2022,

Le bureau délibère :

La composition du conseil économique, social et culturel du Parc National des Pyrénées est fixée telle qu'elle suit :

- **Patrimoine naturel et paysager :**

Agence régionale de la biodiversité de la région Occitanie,
Agence régionale de la biodiversité de la région Nouvelle-Aquitaine,
Centre permanent d'initiatives pour l'environnement des Hautes-Pyrénées (*CPIE*),
Centre permanent d'initiatives pour l'environnement des Pyrénées-Atlantiques (*CPIE*),
Fédération des sociétés pour l'étude, la protection et l'aménagement de la nature dans le sud-ouest (*SEPANSO*), section Béarn,
France Nature Environnement,
Fonds d'intervention éco-pastoral (*FIEP*).

- **Culture, patrimoine bâti et usagers :**

Conseil d'architecture d'urbanisme et d'environnement des Pyrénées-Atlantiques (*CAUE*),
Conseil d'architecture d'urbanisme et d'environnement des Hautes-Pyrénées (*CAUE*),

Associations des Amis du Parc national des Pyrénées,
Pays d'art et d'histoire des vallées d'Aure et du Louron,
Pays d'art et d'histoire des Pyrénées Béarnaises,
Institut occitan (*In'Oc*),
Association Ecocentre Pierre et Terre,
Madame Elisabeth MEDARD, Personnalité compétente en matière de culture, de patrimoine bâti et d'usages.

- **Activité touristique :**

Comité régional du tourisme Occitanie,
Comité régional du tourisme Nouvelle-Aquitaine,
Hautes Pyrénées tourisme et environnement,
Agence d'attractivité et de développement touristique du Béarn
Syndicat Départemental de l'Hôtellerie de Plein Air des Hautes-Pyrénées (*SDHPA 65*),
Gîtes de France (*section des Hautes-Pyrénées*),
La Compagnie des Pyrénées,
Altiservices,
Agence touristique des vallées de Gavarnie,
Office du tourisme intercommunal de la vallée d'Ossau (*en création*),
Monsieur Francis GIORA, Personnalité compétente en matière de tourisme.

- **Sports de nature :**

Comité départemental de vol libre des Hautes-Pyrénées,
Club alpin français des Hautes-Pyrénées (*section de Tarbes*),
Compagnie des Guides du massif des Pyrénées,
Fédération communautaire des accompagnateurs en montagne des Hautes-Pyrénées,
Fédération communautaire des accompagnateurs en montagne des Pyrénées-Atlantiques,
Syndicat des gardiens de refuges des Pyrénées (*AGREPY*),
Comité départemental de la fédération française montagne et escalade des Pyrénées-Atlantiques,
Fédération française de canoë-kayak.

- **Activité forestière :**

Office national des forêts des Hautes-Pyrénées,
Office national des forêts des Pyrénées-Atlantiques,
Centre régional de la propriété forestière Midi Pyrénées,
Centre régional de la propriété forestière Aquitaine,
Union des communes forestières du grand sud.

- **Monde agricole :**

Groupement d'intérêt public – centre de ressources sur le pastoralisme et la gestion de l'espace (*GIP – CRPGE*),
Chambre d'agriculture des Hautes-Pyrénées,
Chambre d'agriculture des Pyrénées-Atlantiques.

- **Gestionnaire d'estive :**

Commission syndicale de la vallée de Saint-Savin,
Commission syndicale du Bas Ossau.

- **Commerce et industrie :**

Chambre de commerce et de l'industrie des Hautes-Pyrénées,
Chambre de commerce et de l'industrie des Pyrénées-Atlantiques
Agence des Pyrénées.

- **Handicap et insertion :**

Association La Maison de la Montagne.

- **Eau, pisciculture et hydroélectricité :**

Fédération des Hautes-Pyrénées pour la pêche et la protection du milieu aquatique,
Fédération des Pyrénées-Atlantiques pour la pêche et la protection du milieu aquatique,
Société hydroélectrique du midi,
Electricité de France – groupe d'exploitation hydraulique (*EDF-GEH*),
Agence de l'eau Adour Garonne.

- **Chasse :**

Fédération départementale des chasseurs des Hautes Pyrénées,
Fédération départementale des chasseurs des Pyrénées-Atlantiques.

Par ailleurs, il est créé quatre commissions thématiques dont les compositions et les présidences sont laissées à la désignation du Président du conseil économique, social et culturel en fonction des thèmes et du contenu des séances.

Les quatre commissions thématiques sont :

- ❖ Marque « Esprit parc national – Pyrénées »,
- ❖ Changement climatique (*Natur Clima – Carte Blanche*),
- ❖ Evaluation de la charte et observation du territoire,
- ❖ Sports de nature et conservation des patrimoines.

La présente résolution annule et remplace celle, référence BU n°2 - 2021 du 8 juin 2021, portant composition du conseil économique social et culturel du Parc National des Pyrénées.

La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs du Parc National des Pyrénées conformément aux dispositions du décret no 2009-377 du 3 avril 2009 relatif aux parcs nationaux (*NOR : DEVN0826323D*).

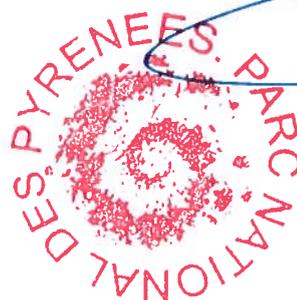
Fait à Tarbes, le 22 février 2022.

Le Président du Conseil d'administration,

Le Directeur du Parc national des
Pyrénées,



Laurent GRANDSIMON

Marc TISSEIRE

